

**Séance ordinaire du 12 septembre 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 septembre 2016 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Réjean Major      Maire  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Madame      Karo Poirier      Conseillère  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2016-09-12-197

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2016

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2016
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2016
- 100-7 Adoption du règlement numéro 2016-289 – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus
- 100-8 Adoption du règlement numéro 2016-290 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 100-9 Emploi-Québec – Facturation en ligne – Autorisation – Directrice générale

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Modification de la résolution M.B. 2016-06-06-145 – Acquisition de fourniture
- 200-4 Logiciel Target – Autorisation d'accès à distance à la MRCVG
- 200-5 Modification de la résolution M.B. 2013-06-03-153 relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Travaux rue principale – Section nord

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2016
- 600-3 Avis de motion – Parc industriel

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

- 700-1 Inauguration du Centre Quatre Saisons

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Sacs à dos – Écoliers – Contribution monétaire  
900-2 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Achats de billets

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016**

M.B. 2016-09-12-198

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2016**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'août 2016.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2016-09-12-199

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 août 2016, pour un montant total de 5 387.18\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2016**

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2016 est déposé pour information aux membres du conseil.

**Projet de voirie 2016 - Budget supplémentaire**

M.B. 2016-09-12-200

**Considérant** le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2016;

**Considérant** qu'il reste encore des travaux de voirie à faire avant la période hivernale;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de débloquer un budget supplémentaire de 20 000\$ afin de continuer l'exécution des travaux de voirie. Les postes budgétaires concernées sont : « Location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521) et « Gravier et sable » (02-320-00-620) et les crédits proviendront des postes budgétaires suivants :

Revenus de taxes foncières	01-211-10-000	6 000\$
Revenus de taxes MRC	01-211-11-000	1 500\$
Revenus de taxes sécurité publique	01-211-12-000	1 000\$
Revenus de taxes roulottes	01-212-19-000	3 000\$
Revenus taxes ordures et recyclage	01-212-13-000	7 500\$
Rémunération élections	02-140-00-141	1 000\$

**Adoptée à l'unanimité**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

M.B. 2016-09-12-201

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits au 31 août 2016, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2016**

M.B. 2016-09-12-202

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2016 pour un montant total de 128 586.00\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2016

M.B. 2016-09-12-203

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2016 pour un montant de 56 536.24\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

## 100-7 Adoption du règlement numéro 2016-289 – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus

M.B. 2016-09-12-204

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-289

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

**Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Bouchette a adopté, par règlement, un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2011, soit le règlement numéro 242;

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Bouchette a adopté, par règlement, un code révisé conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et ce, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 février 2014, soit le règlement numéro 266;

**Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**Attendu que** le nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* adopté le 10 juin 2016, obligeant les municipalités à modifier le code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

**Attendu qu'** un avis de motion a été donné par la conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016 afin d'adopter une modification du règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité;

**En conséquence** sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de modifier le code d'éthique et de déontologie révisé des élus comme suit :

**ARTICLE 1 : AJOUT DE L'ARTICLE 5.8**

**L'article 5.8 décrit ci-dessous est ajouté au règlement numéro 266 :**

## **5.8 Communication**

Il est interdit à tout membre de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

### **ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

### **100-8 Adoption du règlement numéro 2016-290 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

M.B. 2016-09-12-205

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-290**

#### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bouchette;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1<sup>er</sup> août 2016 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 6 septembre 2016;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 2 septembre 2016;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier le règlement numéro 261, règlement adopté en novembre 2012, et ce, suite à une modification de ladite Loi en juillet 2016;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Bouchette, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bouchette, joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

## Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-9 Emploi-Québec – Facturation en ligne – Autorisation – Directrice générale

M.B. 2016-0-12-206

**Considérant** la résolution M.B. 2016-04-04-081 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2016;

**Considérant** que cette résolution avait pour but de mandater la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

**Considérant** que la municipalité a obtenu deux subventions pour deux postes de journalier pour la saison estivale et automnale 2016;

**Considérant** qu'il est maintenant possible d'effectuer la facturation en ligne afin d'obtenir les remboursements mensuels de ces deux subventions salariales;

**Considérant** qu'Emploi-Québec, exige une résolution afin d'autoriser la directrice générale à compléter ces facturations en ligne;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à effectuer la facturation en ligne au nom de la Municipalité de Bouchette, auprès d'Emploi-Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

### 200-1 Rapport d'activités du service incendie

#### Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'août 2016.

### 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

### 200-3 Modification de la résolution M.B. 2016-06-06-145 – Acquisition de fourniture

M.B. 2016-09-12-207

**Considérant** la résolution M.B. 2016-06-06-145 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juin 2016;

**Considérant** que la fourniture manquante n'était pas une crépine pour le camion autopompe citerne mais bien une crépine pour la piscine du service de sécurité incendie;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de modifier la résolution M.B. 2016-06-06-145 afin d'autoriser l'achat d'une crépine pour la piscine du service de sécurité incendie de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-4 **Logiciel Target – Autorisation d'accès à distance à la MRCVG**

M.B. 2016-09-12-208

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a fait l'acquisition du logiciel Target 9-1-1 en 2014;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette a aussi fait l'acquisition du logiciel Target 9-1-1;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, via son coordonnateur en sécurité incendie, souhaite avoir accès à une visualisation d'une partie de l'information contenue dans le logiciel incendie;

**Considérant** que le but de cette demande est de permettre à la MRCVG de réaliser son rôle dans la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et d'aider les municipalités dans la réalisation des actions de leur plan de mise en œuvre local;

**Considérant** que la demande consiste à avoir un droit d'accès, en mode visualisation seulement, aux informations suivantes :

- Dossier – Rapport d'intervention – Visualisation seulement
- Dossier – Prévention et inspection incendie
- Carte d'appel
- Dossier – Adresse - Inspection des risques élevés et très élevés
- Module incendie – Visualisation seulement
- Dossier – Répartition – Protocoles de déploiement.

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de donner un accès à distance sécurisé des informations nous concernant en mode visualisation seulement et ce, à partir du logiciel Target 9-1-1, au coordonnateur-préventionniste du service incendie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin qu'il réalise son rôle dans le contexte de la mise en œuvre du SCRSI et pour aider notre municipalité dans la réalisation des actions de notre plan de mise en œuvre local du SCRSI.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 200-5 **Modification de la résolution M.B. 2013-06-03-153 relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2016-09-12-209

**Considérant** l'adoption de la résolution M.B. 2013-06-03-153 par la municipalité de Bouchette en date du 3 juin 2013, relative à l'accès aux rapports DSI-2003 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que cette résolution était nominative et qu'elle autorisait l'accès spécifiquement au coordonnateur préventionniste alors en poste à la MRCVG;

**Considérant** le départ du coordonnateur préventionniste de la MRC nommé à ces résolutions suite à leur adoption;

**Considérant** la résolution 2016-R-AG229 adoptée par le Conseil de la MRCVG en date du 16 août 2016, demandant à la municipalité de Bouchette de modifier la résolution M.B. 2013-06-03-153 pour la rendre non nominative, afin d'autoriser le coordonnateur préventionniste en poste à la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Bouchette;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de modifier la résolution M.B. 2013-06-03-153 autorisant le coordonnateur préventionniste de la MRC à accéder aux rapports DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique, pour la municipalité de Bouchette, afin de la rendre non nominative.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

### **300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'août 2016 ainsi que ceux prévus durant le mois de septembre 2016.

### **300-2 Travaux rue Principale – Section nord**

#### M.B. 2016-09-12-210

**Considérant** la résolution M.B. 2016-08-01-195 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

**Considérant** le mandat octroyé au service de génie municipal de la MRCVG pour la préparation des plans et devis relativement à des travaux à être exécutés sur la rue Principale;

**Considérant** les recommandations du comité de voirie lors de leurs rencontres tenues en août et septembre 2016;

**Considérant** que les travaux qui seront effectués sur cette section de rue consistent à enlever le pavé existant, réfection de bordures et trottoirs et repavage et ce, sur une distance de 300 mètres à partir de l'école primaire;

**Considérant** que les travaux de réfection de trottoirs seront exécutés en régie interne par le personnel municipal;

**Considérant** que les travaux d'enlèvement du pavé existant seront exécutés suite à un contrat de gré à gré avec un entrepreneur possédant la machinerie nécessaire;

**Considérant** que les membres du conseil sont en accord pour procéder à un virement de crédits de 25 000\$ en provenance du surplus accumulé pour l'exécution de ces travaux sur la rue Principale, section nord;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour publier un appel d'offres relativement à des travaux à être exécutés sur la rue Principale, section nord, soit des travaux de nivelage, réfection de bordures et d'asphaltage. Cet appel d'offres sera publié par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SE@O).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2016**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2016 sont déposées.

600-3 **Avis de motion – Parc industriel**

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, annonce ce 12 septembre 2016, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 en vue de créer une zone industrielle à l'intérieur de la zone urbaine U-132.

---

Steve Lefebvre  
Conseiller au siège numéro 2

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Inauguration du Centre Quatre Saisons**

**Note au procès-verbal**

Un comité sera formé concernant l'organisation de cette activité.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Demande de don d'un citoyen pour soins médicaux**

**Note au procès-verbal**

Il fût convenu d'offrir au demandeur l'opportunité d'installer, au bureau municipal, une boîte afin de recueillir les dons, de même que dans la salle municipale lors de la tenue d'activités. Il est aussi convenu d'aviser le demandeur que la municipalité met à sa disposition les infrastructures municipales au besoin pour la tenue de diverses activités de levées de fonds qu'il aimerait organiser.

**800-2 Association du lac Cameron - Demande de contribution – Tests d'eau**

M.B. 2016-09-12-211

**Considérant** la demande de contribution reçue de la présidente de l'Association du lac Cameron;

**Considérant** que cette contribution servira à défrayer une partie des coûts visant les analyses de l'eau du lac Cameron;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de contribuer la somme de 250\$, soit la même somme que pour les autres associations, pour l'exécution de tests d'eau effectués par l'Association pour la protection du lac Cameron. Cette dépense sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

### 800-3 Association du Grand Lac Rond – Demande de contribution

M.B. 2016-09-12-212

**Considérant** la demande reçue de l'Association du Grand Lac Rond à l'effet de participer financièrement à leur adhésion au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);

**Considérant** que cette demande de contribution se chiffre à environ 250\$, soit le tiers du coût d'adhésion;

**Considérant** que l'association assumera aussi le tiers du coût et que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est invitée à contribuer elle aussi pour le tiers;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de répondre positivement à la demande de l'Association du Grand Lac Rond en contribuant la somme de 250\$ pour l'adhésion de cette association au sein du programme Réseau de surveillance des lacs. Cette participation monétaire sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

### 800-4 Frais relatif à la capture d'un chien errant

M.B. 2016-09-12-213

**Considérant** que la Sureté du Québec a reçu un signalement à l'effet qu'un chien errant se trouvait sur une propriété située sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que la Sureté du Québec a fait appel à un particulier relativement à la capture de ce chien errant;

**Considérant** que ce particulier a fait parvenir à la municipalité une facture relativement à ce service;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale à verser la somme demandée à monsieur André St-Amour pour la capture d'un chien sur le territoire de la municipalité de Bouchette.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Note au procès-verbal**

Des vérifications sont demandées en ce qui concerne la possibilité de conclure une entente avec ce particulier pour la capture de chiens errants sur notre territoire.

### 800-5 Appui à la Ville de Gracefield – Installation d'une tour cellulaire

M.B. 2016-09-12-214

**Considérant** la résolution no 2016-07-361 adoptée par la Ville de Gracefield;

**Considérant** qu'il est difficile pour les citoyens de la Ville de Gracefield d'avoir accès à des ondes cellulaires dans certains secteurs du territoire de la Ville;

**Considérant** que ladite résolution vise une demande d'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort afin d'améliorer les ondes cellulaires de ce secteur;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la Municipalité de Bouchette appuie la Ville de Gracefield dans leurs démarches concernant la demande d'installation d'une tour cellulaire au chemin Montfort.

**Adoptée à l'unanimité**

**800-6 Remerciements – Organisatrices de la Journée familiale au profit du Comité des loisirs de Bouchette**

**Note au procès-verbal**

Les deux organisatrices de la journée familiale au profit du Comité des loisirs ont fait parvenir à la municipalité une lettre de remerciement pour le soutien offert lors de cette activité. Merci aux employés municipaux et aux pompiers volontaires!

**800-7 Déjeuner Centraide**

**Note au procès-verbal**

Sujet reporté à une prochaine séance.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Sacs à dos – Écoliers – Contribution monétaire**

M.B. 2016-09-12-215

Sur la proposition de Pierre Parisien appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'attribuer une somme maximale de 500\$ pour offrir à certains élèves fréquentant l'école primaire Notre-Dame-De-Grâce de Bouchette afin de couvrir certains frais relatifs à l'acquisition d'effets scolaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**900-2 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Achats de billets**

M.B. 2016-09-12-216

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'acquisition de paires de billets de spectacles et ce, pour une dépense maximale de 400\$. Ces paires de billets de spectacles seront par la suite offertes aux différents organismes de la municipalité afin de les redistribuer à des citoyens de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2016-09-12-217

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 19h45.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière